



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

caisses

Question écrite n° 69764

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de lui préciser la suite qu'elle envisage de réserver à la proposition du Président de la République, s'exprimant le 20 octobre 2001 devant le 36e congrès des familles rurales, tendant à ce que, dans le cadre d'une « politique de la famille ambitieuse et moderne », les excédents de la Caisse nationale d'allocations familiales ne puissent servir, en aucun cas, au « financement de politiques étrangères à la politique familiale, quel qu'en soit le bien-fondé ».

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69764

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6877